



SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Association reconnue d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970

Certificat Médical Secouriste SNSM

Je soussigné, Docteur _____

Certifie avoir examiné :

Nom : _____ Prénom : _____

Né(le) : _____ à : _____

Et ne pas avoir constaté ce jour de contre-indication médicale à la pratique des activités de Premiers Secours en Equipe à l'occasion de l'exercice de missions de sécurité civile.

Fait à : _____

Le : _____

Signature et cachet du médecin

Note d'information pour le médecin

Vous recevez un bénévole de la SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer) pour une visite médicale d'aptitude aux fonctions de secouriste. Le secouriste de la SNSM assure tout au long de l'année des missions de sécurité civile dans le cadre des Dispositifs Prévisionnels de Secours. Pour être qualifié il doit au préalable suivre une formation initiale composée du PSE1 (Premiers Secours en Equipe de niveau 1), généralement complétée par le PSE2 (Premiers Secours en Equipe de niveau 2).

Le secouriste a l'obligation de passer annuellement une visite médicale d'aptitude. Les membres de la commission médicale de la SNSM se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Président de la SNSM, l'Inspecteur Nageur Sauveteur
Arnaud KURZENNE